

## Irrigation

# Perspectives de campagne et irrigation de printemps

La persistance d'un temps sec depuis les dernières précipitations de janvier conduit nombre d'agriculteurs à démarrer l'irrigation pour préserver le potentiel des cultures d'hiver, céréales ou colza. Nous vous proposons dans cette page un rappel réglementaire et un état des lieux de la ressource disponible.

### Remplissage des ouvrages de réalimentation

Après une campagne 2018 qui s'est bien déroulée, l'automne a été sec ainsi que le début de l'hiver jusqu'au milieu du mois de janvier. Ensuite des précipitations ont arrosé le territoire de mi-janvier à début février, interrompant la longue période de faible précipitation.

Aujourd'hui le remplissage des ouvrages de réalimentation est le suivant (tableau ci-contre).

Sur les bassins du territoire de Neste et rivières de Gascogne, hormis les bassins en gestion spécifiques (St-Cricq, Bousquetara,...) liés à la sécurité, les prévisions permettent d'espérer un remplissage complet.

Les cumuls de précipitation devront à minima être conformes aux normales pour espérer un remplissage complet sur les bassins du Boues, de l'Osse, de la Marcaoue, de la Gélise et de l'Auzoue.

Côté Adour, les réserves sur les bassins de l'Arros, et des Lees sont pleines. Le Lac Bleu est presque plein. Les réserves du Midour et du Louet peuvent espérer être pleines avec une probabilité de 50%. La probabilité de remplissage sur la Douze est un peu plus faible.

L'actualisation des taux de remplissage est disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

### Un point réglementaire sur l'irrigation printanière

A l'heure où nous écrivons ces lignes, certains ont commencé l'irrigation printanière et notamment sur le colza semence.

Pour réaliser cette irrigation, quel que soit la ressource prélevée (rivières réalimentées, rivières non réalimentées, lac, ruisseau, forage), vous devez :

- détenir une autorisation d'irrigation pour la période « hors étiage ».

Renseignement auprès de l'Organisme Unique de Gestion Collective 05 62 61 77 13.

- installer un système de mesure, de préférence un compteur volumétrique

- réaliser les relevés de ce compteur au premier de chaque mois

Sur les axes réalimentés, il faut impérativement prévenir la CACG de vos intentions d'irrigation par SMS au 06 73 90 57 93 (avec par exemple M 2 pour un démarrage dans deux jours). Les volumes prélevés doivent être impérativement comptabilisés. Selon l'évolution de la situation, ils pourront être déduits du volume contractualisé.

Sur les petits ruisseaux, il est indispensable d'avoir un débit suffisant (plus d'un dixième de ce qui coule sur l'année) pour effectuer votre prélèvement et de laisser du débit en aval.

Sur un réseau à la pression, il faut impérativement l'accord du gestionnaire du réseau pour réaliser ces irrigations. Celui-ci doit avoir l'autorisation de prélèvement sur la période « hors étiage ».

Ouvrages	Bassin versant	Taux de remplissage au 25/03/2019
Sere rustaing	Boues	complet
Antin	Boues	complet
cassagnaou	Boues	91
tillac	Boues	72
La Baradée	Guiroue	89
Mielan	Osse-Lizet	92
lizet	Osse-Lizet	40
Puydarrieux	Baise	77
Lizon	Lizon	complet
Magnoac	Geze-gers	70
Astarac	Arrats	71
Lunax	Gimone	complet
Marcaoue	Marcaoue	52
St frajou	Ausoue	90
Esparron	Nere	complet
Bousquetara	Auvignon	78
Candau	Gelise	87
St laurent	Auzoue 32	76
Couloumats	usage local	71
Joy	Usage local	complet
Clermont sacles	usage local	52
Clermond noailhan	usage local	complet
St cricq	usage local	49
Arret-Darre	Arros	complet
Lapeyrie	Midour	53
Bourges	Midour	51
Maribot	Midour	52
Charros	Midour	85
Saint jean	Douze	45
Louet	Louet	63
GABASSOT	Lees	complet
Lac bleu	Adour	96
Barne	Adour	88

(Sources : CACG)

### Quelques conseils techniques sur l'irrigation printanière

Sur le colza, l'irrigation peut être envisagée à partir du stade floraison jusqu'au stade de grossissement des grains (G4). Au vu des conditions climatiques actuelles, il est important de faire un apport d'eau à partir de ce stade de floraison surtout sur les sols superficiels à faible réserve utile.

Pour le blé, l'irrigation a pour but principal de limiter la carence en apport azoté. Après le stade « épi 1 cm », si la pluie cumulée est inférieure à 15 mm dans les 15 jours suivant l'apport d'azote, une irrigation de 20 mm est préconisée et favorisera son assimilation. L'irrigation ne doit être mise en œuvre que si la densité d'épis risque d'être limitante. En effet une irrigation trop précoce risque d'augmenter ensuite les besoins en eau de la plante.

(Source : ARVALIS/Terre inovia)

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Gestion de l'eau - Tél. 05.62.61.77.13 - [www.gers.chambre-agriculture.fr](http://www.gers.chambre-agriculture.fr)

